

Projet prioritaire du canton de Zurich : gestion des données du cadastre RDPPF

Autor(en): **Günthardt, Jakob**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Projet prioritaire du canton de Zurich: Gestion des données du cadastre RDPPF

■ Dans le cadre d'un projet prioritaire, le canton de Zurich a analysé comment une gestion centralisée des données pouvait être réalisée pour la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). Deux éléments importants sont à prendre en compte: que tous les acteurs impliqués disposent d'un environnement de traitement homogène et que les données soient centralisées. Ces dernières seront conservées dans trois banques de données indépendantes les unes des autres: données RDPPF, procès-verbaux et projets.

Situation initiale dans le canton de Zurich

Le projet poursuit deux objectifs. Le premier vise à donner une vue d'ensemble du mode opératoire envisagé pour l'introduction du cadastre RDPPF, le second étant de fournir une base pour l'appel d'offres qui sera lancé pour le développement du logiciel requis.

Les aspects liés à l'estimation des coûts, au contrôle des dossiers traités, à la modélisation des données et au déroulement des processus échappent au cadre du présent concept.

Lors de la mise en œuvre du cadastre RDPPF, une gestion centralisée des données doit être mise en place pour tous les thèmes (de niveau cantonal et communal) de ce cadastre au même titre qu'un environnement de traitement homogène pour tous les acteurs impliqués. La saisie et la mise à jour des données sont effectuées sur des sites décentralisés. Le canton de Zurich espère que la gestion centralisée des données sera porteuse de gains d'efficacité et d'économies en termes aussi bien de ressources que de coûts. L'avantage principal de la solution ainsi envisagée devrait résider dans la réduction des transferts de données entre services différents (saisie, mise à jour, diffusion, etc.).

La Confédération prescrit la reproduction de l'état juridiquement valable par le cadastre RDPPF. Le canton de Zurich étend par ailleurs le cadastre RDPPF aux éléments en projet (cf. ordonnance cantonale sur le cadastre RDPPF, KÖREBKV, art. 5 al. 2). Un effet anticipé peut être associé aux révisions en cours, de sorte qu'il

est nécessaire de rendre au moins visible le périmètre des zones concernées dans le cadastre RDPPF.

Le canton de Zurich prévoit de n'autoriser que des utilisateurs reconnus à accéder au domaine de saisie et de mise à jour. Il fixe les directives de reconnaissance. 15 communes (surface totale de 23 259 ha, 555 000 habitants) participent à la phase pilote. Les thèmes suivants du cadastre RDPPF sont traités dans le canton de Zurich lors de la première étape:

Thèmes principaux	Sous-thèmes	Compétence
Plans d'affectation	Plans d'affectation	Commune
	Zone d'affectation spéciale	Commune
	Degré de sensibilité au bruit	Commune
Eaux souterraines	Zones de protection des eaux souterraines	Commune
	Périmètres de protection des eaux souterraines	Canton
Distances minimales	Alignement cantonaux	Canton*
	Alignements communaux	Commune*
	Distances par rapport aux eaux	Commune*
	Limites de la forêt dans les zones à bâtir	Canton
	Distances par rapport à la forêt	Commune
Cadastre des sites pollués	Cadastre des sites pollués	Canton

* thèmes supplémentaires du canton de Zurich

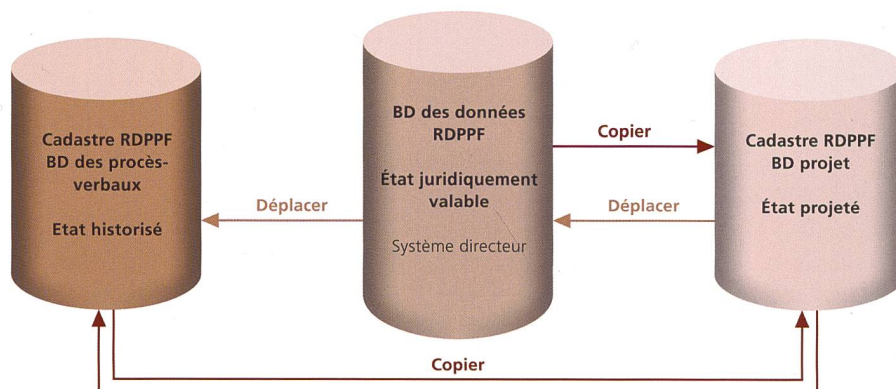
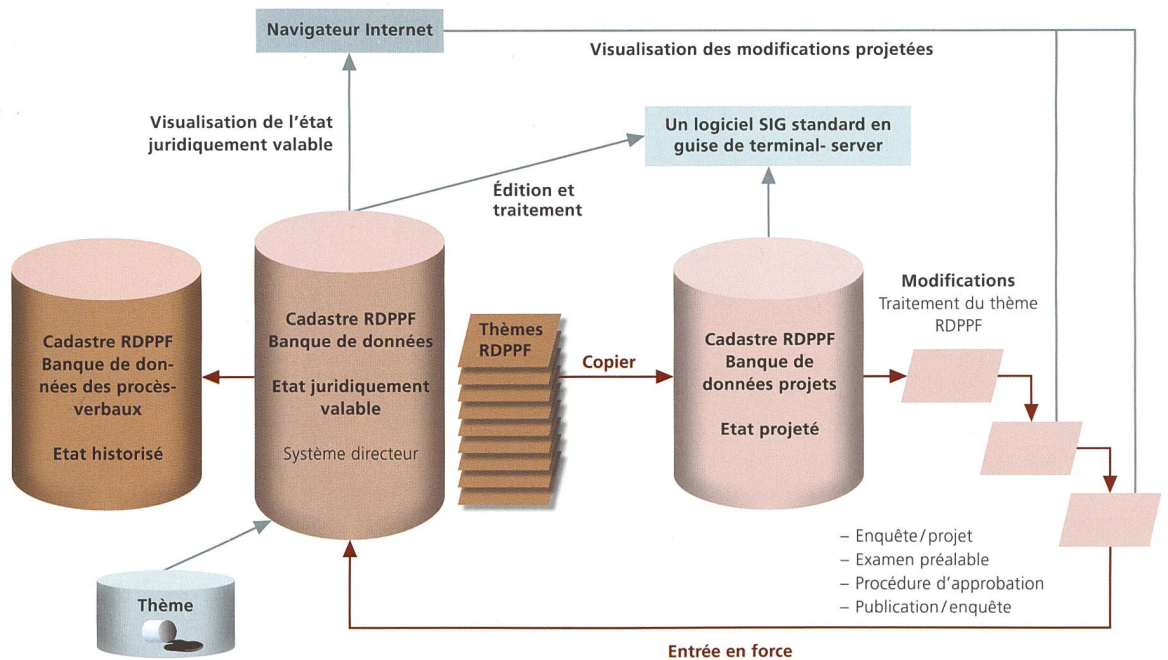


Fig. 1: La conservation des données est subdivisée en trois banques de données indépendantes les unes des autres (données RDPPF, procès-verbaux et projets)

Fig. 2: Le déroulement type d'une révision



Solution envisagée

La conservation des données est subdivisée en trois parties indépendantes les unes des autres. Elles correspondent à trois banques de données (données RDPPF, procès-verbaux et projets) (voir fig. 1).

L'accès, avec un droit de modification, à la partie comportant les données juridiquement valables est réservé à un nombre restreint de collaborateurs de l'Office du développement territorial (ARE). La partie comprenant les projets est accessible aux administrateurs (services de l'aménagement externes, organes de mise à jour) via un mot de passe. La troisième partie sert à la documentation puisque toutes les modifications subies par les données juridiquement valables y sont consignées. Cette procédure vise surtout à garantir la parfaite traçabilité des modifications subies par les données et fait partie intégrante de l'assurance qualité. Il est possible, au besoin, de produire des états historiques quelconques sur cette base. Cette option échappe toutefois au cadre du présent projet et le logiciel requis à cette fin ne fait pas l'objet de spécifications détaillées.

Les deux modèles supplémentaires ne se distinguent qu'à la marge du modèle RDPPF. Des attributs sont ajoutés aux trois modèles afin de pouvoir reproduire la progression du traitement, la date de suppression, la durée de validité, etc.

Les révisions et les saisies initiales sont toutes entreprises dans la BD des projets. Il est aussi possible d'y traiter plusieurs variantes simultanément et un administrateur peut y traiter ses données sans aucune restriction.

Chacune des différentes phases du processus (examen préalable, approbation, détermination, enquête, publication) est consignée dans la BD des procès-verbaux. Le logiciel peut modifier le contenu de la BD des données RDPPF lorsqu'une variante passe à l'état juridiquement valable ou lorsque des erreurs décelées (telles que des fautes de frappe) sont à corriger. Toutes les données stockées dans la BD des données RDPPF, destinées à être modifiées ou supprimées, sont

automatiquement reprises dans la BD des procès-verbaux. Le nom de la personne procédant au traitement et la date y sont consignés. Aucune modification ou suppression ne peut être entreprise dans la BD des procès-verbaux.

Le concept envisagé se fonde sur une protection des accès à base de rôles. Plusieurs rôles peuvent être assumés, en partie, par la même organisation ou personne. Le déroulement type d'une révision est présenté dans la figure 2. Les différentes étapes du traitement (enquête, examen préalable, ...) sont publiées sur Internet. La progression du traitement entre les différentes étapes n'est toutefois pas visible.

Spécifications du logiciel

Le concept décrit les fonctions que le logiciel à développer doit proposer. Ce descriptif servira d'une part à rédiger l'appel d'offres et permettra d'autre part à ses futurs utilisateurs de se faire une idée du système envisagé.

Différentes fonctions sont requises pour les processus (workflows, WF) décrits dans le concept. Elles sont exposées sous forme de mode d'emploi pour deux raisons: faire en sorte que leur présentation soit indépendante de tout système et être clairement intelligibles par leurs futurs utilisateurs. La manière dont un développeur de logiciel doit implémenter une fonction dans 'son' système n'est donc pas indiquée. Seul le résultat final est décrit, tel qu'il devra être proposé au futur utilisateur.

Jakob Günthardt

Responsable du centre SIT (GIS-Zentrum) du canton de Zurich
jakob.guenthardt@bd.zh.ch

En complément aux articles publiés dans «cadastre» au fur et à mesure de l'avancement du projet, diverses informations sont également à disposition (en français et en allemand) sur le site www.cadastre.ch ⇒ cadastre RDPPF ⇒ Thèmes ⇒ Mise en place du cadastre ⇒ Documents relatifs à ce thème.